



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n°78 décembre 2021

Éditorial



L'année 2021 s'est achevée avec malheureusement un mois de décembre particulièrement tragique. Quatre nouveaux accidents mortels se sont produits, endeuillant les familles et leurs entourages, dont deux à l'occasion du 24 décembre.

Vingt-quatre personnes ont perdu la vie en 2021, parmi lesquelles huit jeunes, soit un tiers des victimes.

Nous devons agir face à la cruauté de ces drames. C'est pourquoi l'État met en place chaque année, dans tous les départements, un appel à projets afin de soutenir tous les acteurs désireux de lutter contre l'accidentalité. Je rappelle que les dossiers de candidatures doivent être déposés avant le 1er février 2022 auprès du Bureau de la sécurité routière de la préfecture de la Vienne.

C'est au prix d'une mobilisation sur tous les fronts que l'accidentalité reculera : d'abord les jeunes, avec des actions de prévention en milieu scolaire et universitaire, des distributions d'éthylotests et actions de communication dans les lieux qu'ils fréquentent, mais aussi des moins jeunes. J'invite en particulier les acteurs qui travaillent auprès des seniors à répondre à l'appel à projet. Cinq seniors sont décédés sur nos routes en 2021.

Ensemble, services de l'État, porteurs de projets, bénévoles... bâtissons une année 2022 plus lumineuse.

Mes meilleurs vœux à tous,

Emilia Havez, Directrice de cabinet,
cheffe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne

L'INFO DU MOIS

Les cyclistes dans la circulation

Comme pour tous les modes de déplacement dits « doux », la circulation à vélo est en forte expansion. Elle requiert de la part des cyclistes une attention et des connaissances particulières sur les déplacements, du fait de leur vulnérabilité.

Toutes les règles générales du code de la route leur sont applicables : en cas d'infraction, à l'exception de la perte de points, ils sont sanctionnables au même titre que les autres usagers et sur les mêmes barèmes.

Certaines voies leur sont réservées et les cyclistes sont tenus de les emprunter quand elles existent (panneaux ronds) ou leur usage leur est fortement recommandé (panneaux carrés) : les bandes cyclables qui sont des emprises matérialisées sur des voies existantes et les pistes cyclables qui sont des voies spécifiques, mais qui peuvent rejoindre les voies principales auxquelles elles sont accolées.

Ils ont également accès aux voies vertes, réservées aux piétons, aux cavaliers et aux véhicules non motorisés. Les autoroutes et voies à accès réglementé leur sont interdites.

SUITE PAGE 2

L'INFO DU MOIS (suite)

Les cyclistes ont la possibilité (sauf indication contraire) d'emprunter les sens interdits dans tous les lieux où la vitesse ne dépasse pas 30km/h. Ils peuvent aussi bénéficier du double sens cyclable : voie à double sens pour les cycles et à sens unique pour les autres véhicules.

Ils bénéficient de « sas » sur certains feux tricolores et, si la signalisation spécifique le permet, (panneaux « tourne-à-droite »), ils peuvent franchir certains feux au rouge, en cédant le passage aux autres véhicules.

Ils ne peuvent emprunter les passages piétons que s'ils sont descendus de leur vélo. Hormis pour les enfants de 8 ans et plus, les trottoirs leur sont interdits. Ils doivent circuler sur le côté droit de la chaussée et peuvent s'écartier des véhicules en stationnement sur le bord droit de la chaussée, d'une distance nécessaire à leur sécurité.

Ils peuvent circuler de front, mais le passage en file indienne s'impose la nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.).

Le port d'équipement de sécurité est fortement conseillé en toutes circonstances. La casque est obligatoire jusqu'à 12 ans et recommandé ensuite. Le gilet haute visibilité est obligatoire hors agglomération, lorsque les conditions de visibilité l'exigent. En 2020, sur 178 cyclistes tués et 4 594 cyclistes blessés, la moitié ne portait pas de casque. Hors agglomération et de nuit, 8 tués sur 9 et 39 blessés sur 60, dans les cas où l'information est connue, ne portaient pas de gilet réfléchissant. (Source ONISR).



BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Novembre 2019	Novembre 2020	Novembre 2021	Évolution 2020/2021	Janv. à nov. 2019	Janv. à nov. 2020	Janv. à nov. 2021	Évolution 2020/2021
Accidents	23	15	19	+ 4	263	189	224	+ 35
Tués	0	1	1	0	20	22	20	- 2
Blessés	31	21	34	+ 13	356	265	309	+ 44
Dont blessés hospitalisés	16	4	7	+ 3	161	96	108	+ 12

Les modifications profondes des conditions de trafic au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire ont impacté les chiffres de l'accidentalité. Pour cette raison, une double comparaison est présentée, avec les données 2020 et celles de 2019, année précédant la crise sanitaire.

ACTUALITÉS

Opération « 10 de conduite » au lycée pilote innovant international

Du 6 au 10 décembre, près de six cents élèves, collégiens et lycéens, ont bénéficié d'une large opération de sensibilisation à la conduite et aux risques routiers. L'opération, mise en œuvre par Groupama en collaboration avec la Gendarmerie nationale, la préfecture, les sociétés Centaure et Renault, a mobilisé cinq gendarmes et cinq intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).

Les jeunes ont bénéficié d'initiations à la conduite et participé à des ateliers sur le thème des addictions, des deux-roues motorisés et des conséquences d'un accident sous l'empire de l'alcool (avec le support du film "Tribunal pas banal").

Cette action a également permis à sept nouveaux IDSR en formation d'assister aux ateliers animés par les IDSR expérimentés.



Semaine santé et citoyenneté au lycée Marc Godrie de Loudun

Le 14 décembre, environ quatre-vingts élèves du lycée Marc Godrie ont assisté aux interventions animées par un gendarme IDSR de l'Escadron départemental de la sécurité routière de la Vienne. Le sujet portait sur les conduites addictives. Les actions sur ce thème sont essentielles dans la lutte contre la mortalité routière : l'alcool reste au plan national, avec la vitesse, l'une des deux principales causes de mortalité routière.

Dans 31 % des accidents mortels, un conducteur est alcoolisé. En outre, un quart des conducteurs alcoolisés auteurs d'accidents mortels cumule alcool et stupéfiants.

BILAN DES INFRACTIONS DE NOVEMBRE



80

Alcool



40

Stupéfiants



276

Vitesse



102

Priorités



103

Retraits de permis

ACTEUR DU MOIS

Adjudant Gérald MIGNÉ, intervenant départemental de sécurité routière



Gendarme depuis 1988, ma profession me fait intervenir sur de nombreux accidents dont certains se finissent de manière dramatique. L'alcool, la drogue, la vitesse... sont souvent à l'origine de ceux-ci. À noter également que ces addictions font apparaître des conflits familiaux qui peuvent détruire une famille.

Affecté depuis 2004 dans une unité de sécurité routière, (Peloton Motorisé de Châtelleraut), il m'a paru évident de m'investir dans le domaine de la prévention. À cet effet, en 2015 je me suis engagé auprès de la préfecture de la Vienne en qualité d'intervenant départemental de sécurité routière (IDSR).

Une intervention de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

En qualité d'IDSR, nous sommes sollicités pour intervenir auprès des établissements scolaires, des entreprises, ainsi que lors de grandes manifestations. L'objectif étant l'information, la prévention, tant sur les thèmes des conduites addictives que sur les dangers de la route.

Les interventions auprès des établissements scolaires me tiennent particulièrement à cœur. En effet, au collège comme au lycée, les jeunes sont aujourd'hui véhiculés en deux-roues motorisés, mais demain ils seront de jeunes conducteurs inexpérimentés. Ils doivent être sans cesse sensibilisés aux risques liés aux conduites addictives, à la vitesse, aux distracteurs, etc. Notre intervention doit permettre d'éviter des drames de la route. Cette sensibilisation se fait d'une part, à travers des courts-métrages et d'autre part, par des échanges dans lesquels je peux faire profiter de mon expérience professionnelle.

En qualité de parent de deux jeunes adultes, ces interventions me paraissent primordiales.



AGENDA

1^{er} FÉVRIER

Clôture des candidatures de l'appel à projet du Plan départemental des actions de sécurité routière 2022

Contact :

pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr

